Envoyé en préfecture le 09/07/2015
Reçu en préfecture le 09/07/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150709-CP2015_06_3-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juin 2015

CP2015_06_3
id. 1784

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

FOURNITURE DE PEINTURE POUR LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

___

Pour répondre aux besoins du Conseil Départemental, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un marché de fourniture de peinture pour le Département de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Durée : 1 an éventuellement reconductible 3 fois (durée 4 ans maximum)
- Marché à lots et à bons de commande
- Sans montant minimum ni montant maximum pour les 3 lots.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 mai 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal.

Envoyé en préfecture le 09/07/2015
Reçu en préfecture le 09/07/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150709-CP2015_06_3-DE

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

Lot n°1

- prix 60 % décomposé en 2 sous critères

- prix global : 30 %
- prix au m² prix n°1 : 30 %

- valeur technique de l'offre 40 % : Paramètres de notation

- rétro-réflexion 8 %
- SRT 8 %
- QD 8 %
- Temps de séchage 8 %
- Bi certification 8 %

Lot n°2

- prix 100 %

Lot n°3

- prix 60 %
- qualité technique des produits 25 %
- qualité environnementale 10 %
- frais, délais et mode de livraison 5 %

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 09/07/2015
Reçu en préfecture le 09/07/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150709-CP2015_06_3-DE

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés concernant la fourniture de peinture pour le Département de Tarn et Garonne avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : fourniture de peinture mono-composante en aqueuse et solvantée non nocive

Attributaire : Société AXIMUM

Lot n°2 : bandes préfabriquées de catégorie 2 RH

Attributaire : Société AXIMUM

Lot n°3 : fourniture de peinture bâtiment et consommables associés

Attributaire : Société COULEUR DE TOLLENS

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC